

Rubrique: Economie, travail et éducation
Sous-rubrique: Autorisation hôtellerie et restauration
Date de publication: KABVS 22.12.2023
Visible par le public jusqu'au: 22.03.2024
Numéro de publication: AR-VS05-0000000756

Entité de publication



Ville de Sion - Service de la sécurité publique, Rue de Loèche 34, 1950 Sion

Demande d'autorisation: hôtellerie et restauration – Maëva Mustafa-Salloum, Sion

Bénéficiaire de l'autorisation

Maëva Mustafa-Salloum

Délivrance d'une autorisation d'exploiter – Changement d'enseigne, d'exploitant et d'horaires

Conformément aux dispositions de la Loi du 8 avril 2004 sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail de boissons alcoolisées, la commune de Sion porte à la connaissance du public que Madame Maëva Mustafa-Salloum, domiciliée à Vétroz, lui a adressé une requête tendant à obtenir une autorisation d'exploiter au sens de ladite loi.

Locaux et emplacement : Parcelle 628 (PPE 31833), rue de la Dent-Blanche 8, 1950 Sion

Ancienne enseigne : Le Japon Gourmand

Nouvelle enseigne : Kiosque de la Croisée

Prestations : Vente de mets et/ou boissons avec ou sans alcool à consommer sur place, à emporter ou à livrer

Ancien horaire d'exploitation : Lundi de 10h30 à 14h00

Mardi au samedi de 07h30 à 23h00

Nouvel horaire d'exploitation : Lundi au samedi de 08h00 à 18h30 (partie kiosque - selon la législation en vigueur – LOM)

Entrée en force : Dès décision du conseil municipal

Moyen de droit / Consultation

Les personnes qui auraient des observations ou des oppositions à formuler à l'encontre de cette demande sont invitées à les adresser par pli recommandé à la Ville de Sion, Service de la sécurité publique, rue de Loèche 34, 1950 Sion, dans les 30 jours à dater de la présente publication.

Point de contact

Ville de Sion - Service de la sécurité publique
Rue de Loèche 34
1950 Sion

Délai

Expiration du délai: 22.01.2024